



**Fédération des Enseignants de Langue et Culture d'Occitanie**  
de l'Éducation Nationale - [www.felco-creo.org/](http://www.felco-creo.org/)

(académies de Nice, Aix-Marseille, Grenoble, Clermont-Ferrand, Montpellier, Toulouse, Bordeaux,  
Limoges, Poitiers, Ile de France)

**Federacion dels Ensenhaires de Lengua e Cultura d'Òc**

La Felco est affiliée à le FLAREP ([www.flarep.com/](http://www.flarep.com/)) et à l'APLV : <http://www.aplv-languesmodernes.org/>

---

Yan LESPOUX

Montpellier le 25 MARS 2020

Maître de conférences

Président de la FELCO

à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale

Objet : demande de renouvellement d'affectation à titre provisoire de Madame Valérie Pasturel

Monsieur le Ministre,

La FELCO a été sollicitée par notre collègue Valérie PASTUREL, lauréate du CAPES d'occitan-langue d'oc, alors qu'elle était enseignante vacataire dans l'Académie de Grenoble (voir copie ci-jointe de son courrier adressé à vos services).

Madame PASTUREL, affectée à l'issue de son concours dans l'Académie de Montpellier à la rentrée 2019, avait demandé et obtenu de vos services, après avis favorable des académies de Grenoble et de Montpellier, une affectation à titre provisoire dans son académie d'origine.

Pour la FELCO qui avait soutenu la demande de Madame PASTUREL, cette affectation à titre provisoire constituait un premier pas dans la dotation de l'académie de Grenoble en ressources humaines permettant de compenser l'énorme retard pris par cette académie en terme de développement de l'enseignement public de l'occitan et d'aller ainsi vers le respect de l'article 75-1 de la constitution et des textes ministériels les plus récents affirmant l'intérêt de l'Éducation Nationale pour cet élément du patrimoine de la Nation.

Or, la demande de Madame PASTUREL d'obtenir à l'issue du mouvement 2020 un poste dans l'académie où elle a commencé la mise en œuvre de l'enseignement de l'occitan n'a pas été satisfaite pour la rentrée 2020, faute de poste-support existant dans cette académie.

Pour la FELCO, cette carence en termes de dotation en poste budgétaire ne peut pas constituer un prétexte à arrêter un processus de développement de l'enseignement de l'occitan dans une des académies de la zone concernée (il s'agit précisément des départements de la Drôme et de l'Ardèche).

C'est la raison pour laquelle nous sollicitons de votre haute bienveillance

- 1- le renouvellement de l'affectation à titre provisoire de madame Pasturel dans l'académie de Grenoble
- 2- l'octroi à l'académie de Grenoble d'un poste budgétaire d'enseignant d'occitan-langue d'oc qui pourra être ouvert au mouvement 2021.

Nous connaissons, Monsieur le Ministre, votre attachement à l'enseignement des langues régionales dans le respect des textes en vigueur, attachement que vous n'avez cessé d'exprimer dans vos déclarations publiques ou dans vos courriers aux élus.

C'est la raison pour laquelle la FELCO et les enseignants d'occitan de l'éducation nationale qu'elle représente ne doutent pas d'une réponse favorable de votre part à la requête de Madame Pasturel que nous relayons par ce courrier.

Dans l'attente de cette réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à notre attachement au service public de l'Éducation nationale

NB : copie de ce courrier est adressée à Monsieur Matthieu LAHAYE, conseiller en charge des langues régionales